

Compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2016

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Bruno Pelissier, Didier Mai-Andrieu, Frédéric Lavigne, Jean Muratet, Séverine Véquaud, Clément Chauchard, Monique Delcausse, Brigitte Tuéry, Christian Duraisin, Bernard Martin.

Absents excusés : Isabelle Viguier, Jean-Christophe Coupat.

1 - Décision Modificative n°1 du budget

Monsieur le Maire présente la DM1 qui permettra d'emprunter auprès des banques et d'engager les investissements prévus au budget voté en mars 2016. Il rappelle également qu'en 2014 et 2015 aucun emprunt n'a été fait et que notre budget est donc sain.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2 – Transformation de la ZPPAUP en AVAP

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été élaborée en 1996 et n'a jamais été révisée notamment pour suivre l'évolution des techniques de construction et des nécessités environnementales depuis 20 ans. Ces techniques conduisent à faire évoluer notre ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) comme le préconise la loi. Le coût de l'étude, compris entre 20 000 € et 30 000 €, sera subventionné à 50% par l'Etat et 30% par le Pôle d'Equilibre du Territoire Rural Centre Ouest Aveyron. Il ne resterait à la charge de la commune que 20 % soit environ 6 000 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3 – Projet "Oreilles en balade"

La commune a été contactée pour faire partie des 12 communes aveyronnaises qui seront retenues pour mettre en place un parcours familial original de la commune. Le projet consiste à installer 6 bornes sonores réparties en 6 lieux de la commune. A chaque arrêt, l'enregistrement transmet les connaissances de la population sur le patrimoine, l'histoire, les produits du terroir, la qualité de vie ... L'intérêt du projet réside dans la présentation originale de la commune qui inciterait les familles à faire un parcours reliant Albagnac (tour de Castelnaud), Jouels Les textes seront établis avec la participation des enfants des écoles de Sauveterre. Le coût total est évalué à 145 000 € pour les 12 communes. Chaque commune contribue à hauteur de 3 000 €.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

4 – Réhabilitation de la bâtisse communale située allée de la Mérette

L'étude, menée par le bureau d'études Pact-Arim, propose de réaliser dans la partie donnant sur la rue des merciers un appartement Type 4, et la partie rez-de-chaussée donnant sur l'allée de la Mérette un local professionnel non aménagé. Une discussion s'engage sur l'utilisation possible de cet espace pour installer une "micro-crèche".

Le conseil municipal décide de poursuivre le projet et demande à monsieur le Maire d'interroger la CAF pour la création éventuelle d'une micro-crèche dans la commune.

5 – Création d'un poste d'agent technique principal de 1^{er} classe et suppression du poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Report de la délibération.

6 – La Gazonne : Chemin menant à la lagune de Sauveterre

Le propriétaire de la parcelle 557 souhaite vendre à la commune les parcelles lui appartenant représentant 11 000 m². Suite au conseil du 25 mars 2016, le conservateur des hypothèques a été consulté sur l'existence de servitude sur les terrains franchis par le chemin. La commune tentera une acquisition amiable des terrains traversés avant de lancer une enquête d'utilité publique pour acquérir le passage.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à faire une proposition à hauteur de la valeur agricole et forestière des parcelles.

Questions diverses

1 – Didier Mai Andrieu, président de la communauté de communes du pays Baraquevillois, informe le conseil municipal de l'engagement d'une étude sur le périmètre de la future communauté regroupant :

la CC du pays Baraquevillois, la CC du Naucellois et les communes de Calmont, de Cassagnes-Bégonhès et de Sainte Juliette sur Viaur,

pour permettre aux élus de prendre les meilleures décisions en matière:

- de mise en œuvre des compétences qui seront exercées par la future intercommunalité,
- de redistribution, dans la nouvelle entité, des ressources humaines existantes afin de tenir compte des choix opérés en matière de compétence.

2 – Philippe Couderc présente le diagnostic "Projet Culture Sauveterre", réalisé par la commission Vie associative et culturelle, et dont l'objectif est d'être mis en synthèse avec toutes les communes de la future intercommunalité.

3 – Maison "Trémolières" : toute initiative privée d'achat est encouragée. En tout état de cause il ne faut pas laisser le bâtiment se dégrader. La commune demandera au bureau d'études Pact-Arim un diagnostic général sur l'état de l'immeuble.

4 – Office de tourisme intercommunal du pays Baraquevillois. Didier Mai Andrieu fait part de la création d'un Etablissement Public Administratif. Cet EPA est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres élus de la Communauté de Communes et 9 représentants des activités, professions, associations ou organismes intéressés au tourisme. Le président et les vice-présidents sont obligatoirement des élus de la Communauté de Communes.

Il y aura physiquement :

- un agent dans les locaux de Baraqueville,
- un agent dans les locaux de Sauveterre,
- un agent au pays Baraquevillois pour la communication et la promotion.

Prochain conseil municipal : **jeudi 7 juillet 2016 à 20h30.**